

dossier de presse

Lancement de l'Agenda 21 au collège de Veauche

Par **Jean GILBERT**, Conseiller général délégué à l'Environnement

L'agenda 21, un outil au service d'un développement harmonieux : _____ **2**

Du diagnostic au plan d'actions : _____ **2**

L'Agenda 21 de la Loire : six grands défis : _____ **3**

Défi 1 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel _____ **3**

Défi 2 : Innover pour soutenir l'emploi et les filières durables _____ **3**

Défi 3 : Créer les conditions d'un mieux-vivre ensemble _____ **3**

Défi 4 : Urbanisme et transport : pour une gestion responsable de l'espace _____ **3**

Défi 5 : Entraîner et fédérer par l'exemple _____ **4**

Défi 6 : Renforcer les coopérations entre territoires _____ **4**

Une cérémonie de lancement dans un lieu exemplaire : le collège de Veauche : _____ **5**

Des bâtiments fonctionnels : _____ **5**

Un établissement intégré au sein du Pôle jeunesse de la commune : _____ **6**

Un projet exemplaire et respectueux de l'environnement : _____ **7**

Assurer à l'établissement une capacité d'évolution : _____ **8**

Les dates et chiffres clés de la construction : _____ **8**

contact presse :

Pierre Chappel
04 77 48 42 38
06 21 12 25 47
pierre.chappel@cg42.fr

L'agenda 21, un outil au service d'un développement harmonieux :

Depuis de nombreuses années, le Conseil général prend en compte les problématiques du développement durable dans chacune des politiques qu'il met en œuvre. En 2010, l'Assemblée départementale a décidé d'aller plus loin en se dotant d'un Agenda 21, c'est-à-dire un plan d'actions concrètes et cohérentes à mettre en œuvre dans les prochaines années.

Le développement durable, c'est permettre à chacun de trouver des réponses à ces besoins dans un environnement plus humain et préservé pour les générations futures.

Du diagnostic au plan d'actions :

L'élaboration de l'Agenda 21 de la Loire a été lancée en mai 2010 afin de disposer d'un projet global et cohérent allant dans le sens d'un développement durable de notre territoire.

Compte tenu de l'ampleur de la démarche, le Conseil général a choisi de se faire accompagner par un bureau d'études (RCT) et a obtenu à ce titre le soutien du fonds européen FEDER sur le programme Opérationnel Compétitivité Régionale et Emploi 2007/2013.

Un diagnostic du territoire, des politiques conduites et des pratiques internes a été conduit au cours de l'année 2010. Il a été élaboré à partir des documents existants, d'entretiens avec des élus et agents du Conseil général ainsi qu'avec des acteurs locaux, mais également de groupes de travail ouverts à tous les partenaires institutionnels.

Deux enquêtes ont été réalisées en parallèle en juin et juillet 2010, l'une auprès des élus et l'autre auprès des agents du Conseil général.

Cet exercice de diagnostic a permis de dégager les principaux enjeux auxquels l'agenda 21 devait répondre. Une stratégie a été élaborée sur cette base, également de manière participative, avec les acteurs institutionnels et un groupe de travail dédié aux collectivités locales.

Le plan d'actions a été construit au cours de l'année 2011 par les élus du Conseil général à partir des propositions d'actions recueillies dans de nouveaux groupes de travail participatif, en tenant compte de l'éclairage des réponses d'une enquête réalisée auprès des ligériens en décembre 2011.

L'Agenda 21 de la Loire a été approuvé par l'Assemblée Départementale en juin 2012. La version intégrale est téléchargeable sur www.loire.fr rubrique Agenda 21.

L'Agenda 21 de la Loire : six grands défis :

Le Conseil général a fixé les objectifs qu'il veut atteindre autour de six défis.

Défi 1 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel

Soucieux de préserver la qualité du patrimoine naturel et paysager de la Loire, le Conseil général encourage la recherche sur les milieux naturels. Il se mobilise aussi pour sensibiliser la population à la protection des ressources locales

Défi 2 : Innover pour soutenir l'emploi et les filières durables

Savoir-faire, ressources humaines et naturelles... La Loire est un département riche de potentiels à valoriser ! Le Conseil général soutient l'innovation pour favoriser l'essor d'activités s'inscrivant dans la logique du développement durable.

Défi 3 : Créer les conditions d'un mieux-vivre ensemble

Le Conseil général de la Loire souhaite renforcer encore son engagement sur le plan social pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Ligériens et renforcer l'attractivité du département. Il intègre pour cela les problématiques de précarité et de perte d'autonomie.

Défi 4 : Urbanisme et transport : pour une gestion responsable de l'espace

Le Conseil général prend une part active à l'aménagement du territoire. Pour assurer une organisation responsable de l'espace, il intervient de façon simultanée et cohérente sur l'habitat, les services, les zones d'activité, les voiries départementales et les transports.

Défi 5 : Entraîner et fédérer par l'exemple

Pour montrer l'exemple, le Conseil général souhaite accroître la prise en compte du développement durable dans son fonctionnement et son organisation internes. Le succès de cette démarche reposant sur un engagement collectif, il incite les autres acteurs ligériens à se mobiliser.

Défi 6 : Renforcer les coopérations entre territoires

Parce que le développement durable s'applique à toutes les politiques publiques et à toutes les échelles territoriales, le Conseil général souhaite garantir la cohérence de ses interventions, renforcer ses liens avec les autres collectivités territoriales et faire participer les Ligériens à la vie de leur territoire.

Une cérémonie de lancement dans un lieu exemplaire : le collège de Veauche :

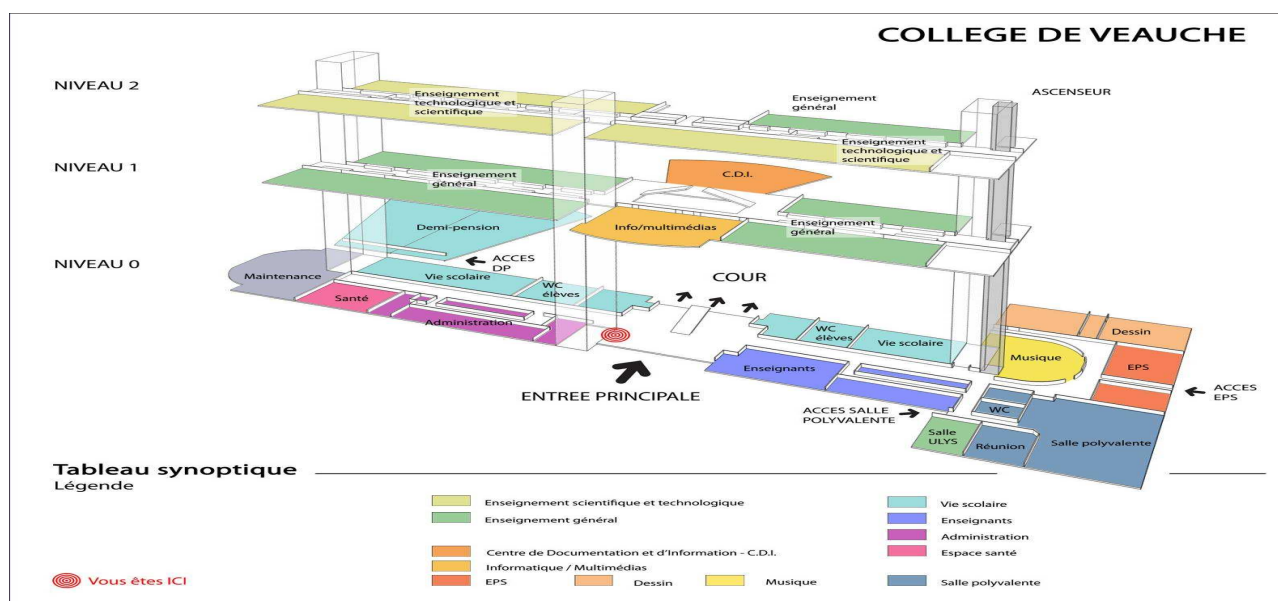
Inauguré en septembre 2012 par le Conseil général, le **collège de Veauche** est exemplaire en termes d'accueil, de construction et de respect de l'environnement. L'utilisation du bois a été privilégiée pour ses qualités esthétiques et thermiques. Le collège est équipé de tubes de lumière naturelle, de panneaux photovoltaïques, de toitures végétalisées et d'un chauffage à granulés de bois.

Des bâtiments fonctionnels :

L'établissement est implanté sur une parcelle de 4 hectares située en périphérie de la commune, à proximité des équipements sportifs municipaux, du groupe scolaire Marcel Pagnol et du Pôle enfance jeunesse.

Conçus pour accueillir initialement 700 élèves, les bâtiments sont toutefois extensibles et pourront éventuellement recevoir 100 collégiens supplémentaires. L'établissement comprend notamment :

- des locaux d'enseignement général, technologique, scientifique, sportif et artistique
- des locaux administratifs
- des locaux de vie scolaire
- un centre de documentation et d'information (CDI)
- une grande salle informatique
- un pôle médico-social
- un espace professeurs



L'aménagement paysager des espaces extérieurs jusqu'en limite de clôture est réalisé par le Conseil général de la Loire alors que les accès au site (véhicules, cars, deux-roues, piétons), le parking, et les abords extérieurs de l'établissement est pris en charge par la ville de Veauche.

Le projet a également prévu la création d'un restaurant scolaire pour près de 600 scolaires qui fonctionnera en préparation sur place.

Le collège est conçu avec le souci permanent de mettre à la disposition de l'équipe pédagogique, des personnels de maintenance, et des usagers (élèves, parents...) des locaux accueillants, fonctionnels, adaptés aux activités qui s'y dérouleront : activités d'enseignement, vie scolaire, administration...

L'organisation des locaux facilitera la bonne gestion des déplacements à l'intérieur des bâtiments et favorisera la surveillance des élèves.

Une attention toute particulière a été portée au confort acoustique dans les différentes salles, au confort thermique (notamment avec une prise en compte des variations de températures saisonnières), au confort visuel (avec une gestion de l'éclairage naturel et du niveau d'éclairage en adéquation avec l'activité dispensée).

Le nouveau collège se veut aussi exemplaire en matière d'accessibilité des personnes handicapées (personnes à mobilité réduite et autres types de handicap), dans le domaine de la sécurité des personnes. Une protection particulière est également apportée à certains locaux plus sensibles (salle informatique, bureau du gestionnaire...). Le projet respecte par ailleurs toutes les normes et réglementations en vigueur, notamment en ce qui concerne la sécurité incendie, l'hygiène et l'accessibilité.

Un établissement intégré au sein du Pôle jeunesse de la commune :

Le collège de Veauche s'intégrera sur un site et à proximité d'infrastructures municipales :

- sportives : présence à proximité d'équipements sportifs municipaux
- scolaires et périscolaires : école maternelle, école élémentaire et Pôle enfance jeunesse

L'un des enjeux de cette opération consiste à proposer un ensemble cohérent. Le collège prendra en compte les exigences et les contraintes liées aux différentes activités présentes sur le site et intégrera les relations de proximité qui doivent exister entre certaines d'entre elles (par exemple, il s'agira d'établir une proximité entre le terrain sportif et la cour de récréation, entre l'administration du collège et les logements de fonction...).



© Conseil général de la Loire

Un projet exemplaire et respectueux de l'environnement :

Le Conseil général de la Loire souhaite mener ce projet en intégrant une démarche de qualité environnementale. Il s'agit donc de créer un environnement confortable et sain pour les personnes qui fréquenteront le collège (personnels, enseignants ou élèves...) mais également de concourir à une maîtrise des impacts du bâtiment sur l'environnement extérieur et de préserver les ressources naturelles en optimisant leur usage.

L'utilisation du bois de construction a ainsi été privilégiée en raison de ses qualités esthétiques et acoustiques, de l'ambiance intérieure qu'il suscite, et de l'isolation thermique qu'il permet.

Une réflexion sur les consommations énergétiques et sur les consommations de fluides est également conduite.

Le traitement paysager du site s'inscrit également dans cette démarche de qualité environnementale. Les matériaux visibles de l'extérieur s'intégreront parfaitement au lieu et le projet se propose de tirer pleinement profit de la qualité des espaces extérieurs, notamment des espaces verts.



© Conseil général de la Loire

Assurer à l'établissement une capacité d'évolution :

L'organisation des espaces et le projet réalisé :

- permet la transformation ou l'agrandissement des locaux en fonction de l'évolution de la pédagogie (intégration de l'informatique et des nouvelles technologies, travail en équipe...)
- prend en considération l'évolution possible des effectifs (possibilité d'agrandir les pôles spécialisés en utilisant des salles banalisées situées à proximité, localisation proche des salles de demi-groupe afin de permettre des fusions ou des réorganisations futures...)

La conception de l'établissement prend en compte une possibilité d'extension jusqu'à 800 élèves.

Les dates et chiffres clés de la construction :

Les dates marquantes :

- ✓ Choix de la commune : 23 juin 2008
- ✓ Choix de l'architecte : 27/07/2009 : Cabinet *Archipente* à Montbrison
- ✓ Début des travaux : 04/10/2010 pour une durée de 20 mois
- ✓ Mise en service : **rentrée de septembre 2012**

Le collège en chiffres :

- ✓ Capacité de 700 élèves
- ✓ Près de 480 élèves inscrits à la rentrée 2012
- ✓ 36 salles de classe, 1 CDI, 2 salles de permanence et 1 salle polyvalente avec entrée indépendante

- ✓ Capacité de la demi-pension : 600 repas par jour
- ✓ 3 logements de fonctions

- ✓ Coût total de **15.379 millions d'euros** décomposé comme suit :
 - travaux : 14.9 millions € TTC
 - matériel informatique et pédagogique : 178 163 € TTC
 - mobilier et petit matériel : 300 435 € TTC

- ✓ Dotation de fonctionnement : 94 000 € TTC

- ✓ Intervention de plus de 40 prestataires ou entreprises dans le cadre de cette création de collège